

34 personnes sont présentes. 19 procurations sont distribuées. Le quorum est donc atteint.

L'Administrateur provisoire ouvre la séance à 9 heures. Ce CAC se réalise en visio-conférence.

M JOHANN annonce que les élections d'UBFC n'auront pas lieu avant les vacances d'été. Les modalités de vote devront être de nouveau mises en place dès la rentrée de septembre.

Ordre du jour du CAC :

- Crise sanitaire COVID 19 - Organisation des Masters UBFC - Plan de Continuité Pédagogique : calendriers / MCC / Stages / Fiches filières
- Réseau Alumni d'UBFC : Mise en ligne de la plateforme et état d'avancement du projet
- Bilan de la Finale régionale du concours Ma thèse en 180 secondes - Edition 2020
- Dispositif Itinéraire Chercheurs Entrepreneurs (I.C.E.) - Campagne 2020
- Répartition des contrats doctoraux Etat année 2020/2021
- Financements des doctorants de 1^{ère} année
- Dispenses de Masters accordées à des doctorants en 2019/2020
- Résultats des appels à projets Recherche Région 2020 et du règlement d'intervention I-SITE 2020

1) Crise sanitaire COVID 19 - Organisation des Masters UBFC – Plan de Continuité Pédagogique : Calendriers / MCC / Stages / Fiches filières

Frédéric MUYARD, VP Formation à UBFC, présente le rapport sur le plan de continuité pédagogique.

Les formations coordonnées par UBFC et portées pédagogiquement par ses établissements membres ont été très impactées par l'évènement épidémique COVID19.

Accompagnés notamment par la DGESIP et les services du Rectorat, les services d'UBFC et de ses établissements ont été fortement sollicités pour redéfinir le cadre des formations délivrées par UBFC. Aussi, l'UFC et l'uB, qui portent les Masters internationaux UBFC, ont réuni leurs CFVU respectivement les 15 et 17 avril 2020 pour appréhender ces modalités.

La démarche se base sur :

- la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1) et notamment son article 11 ;
- l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et des concours ;
- l'architecture de l'organisation des masters UBFC : avec la dichotomie établissement porteur / opérateur.

Les textes législatifs et réglementaires précités permettent plus de souplesse dans l'organisation des examens et des aménagements à ces derniers qui doivent toujours respecter l'égalité de traitement des candidats.

Ils permettent également une large extension des modifications tant sur le contenu des épreuves de contrôle comme des aménagements sur les jurys, que de leurs coefficients mais surtout sur les modalités de réalisation de ces épreuves (il s'agit ici des contrôles à distance).

Les candidats sont préalablement informés de ces aménagements, afin de leur permettre d'être en mesure de formuler des observations sur ces dernières (ex : sur leur aptitude pratique à réaliser une épreuve avec le matériel dont ils disposent).

La réunion des responsables des masters/coordination des masters UBFC, qui s'est tenue le 12 mai 2020, a mis en lumière que les modifications opérées dans l'évaluation étaient réalisées en toute transparence et publicité.

Dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid19, UBFC a mis en place un plan de continuité pédagogique auprès des étudiants des Masters UBFC.

Ce contexte a entraîné des modifications de calendrier, des évolutions sur le déroulement des stages, des adaptations des Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) et pour certaines formations et certains masters, des modifications des Fiches Filières.

Ces évolutions ont été présentées, au préalable, aux instances des établissements porteurs pour validation et accord avec les règlements généraux.

Frédéric MUYARD propose de rajouter à l'annexe 1 qui est présenté au rapport la date de fin d' année au 4 septembre 2020 pour le master EMME et la neutralisation de l'UE stage au S2 pour le Master Rare Book.

Vote : Unanimité

2) Réseau Alumni d'UBFC : Mise en ligne de la plateforme et état d'avancement du projet

Dans le cadre de son ambition de rayonnement national et international, de la valorisation du doctorat et des masters UBFC, et du renforcement des moyens mis au service de l'insertion professionnelle des étudiants, **UBFC souhaite développer un réseau Alumni**. Celui-ci réunira sur un même réseau ses étudiant.e.s et diplômé.e.s de doctorat et de master (Master UBFC, Master Graduate School EIPHI). A l'heure actuelle, le potentiel de membres concernés par un tel réseau est estimé à environ 3 000 individus.

Une telle communauté d'étudiants/diplômés révèle des intérêts évidents pour de nombreux autres champs d'actions d'UBFC tels que l'Insertion professionnelle, le Schéma de la Vie étudiante ou encore la Mobilité Internationale.

Entre autres, la mise en place d'une plateforme Alumni en ligne permet :

- De fédérer un sentiment d'appartenance plus étroit à UBFC et d'engendrer ainsi une meilleure visibilité externe d'UBFC.
- De renforcer le réseautage professionnel de ses membres pour leur permettre de trouver des stages/ des emplois, et améliorer leur réseautage à l'international.
- De mettre en place de système de parrainage et de mentoring entre ancien.nes élèves et étudiant.e.s en cursus.
- De disposer d'un bon outil de communication pour relayer de l'information à ses membres.
- De disposer d'un vivier d'intervenants et participants potentiels pour l'organisation d'événements fédérateurs au service de la carrière de ses membres (formations, événement-actions carrière...), participant ainsi à leur sentiment d'appartenance et leur fidélisation.
- De récolter des indicateurs statistiques précieux pour le suivi de carrière des diplômé.e.s.

Le réseau Alumni UBFC constitue notamment :

- Un jalon du projet Isite-BFC, dont le budget dédié à un tel projet est de 90 000 euros sur l'ensemble du projet.

Ce budget permettra le déploiement d'une plateforme et le lancement du réseau, ainsi que le recrutement pour un an d'1 ETP dédié à l'administration/alimentation du site et à l'animation du réseau, mais ne constitue en aucun cas un budget de pérennisation du réseau Alumni.

- Un jalon du projet de l'EUR EIPHI.

Périmètre des membres :

- Etudiant.e.s en cursus et Diplômé.e.s des diplômes UBFC = doctorat, master ISITE-BFC, master Graduate School EUR-EIPHI.
 - > Potentiel de 3 000 étudiant.e.s/diplômé.e.s.
 - > Potentiel de renouvellement = 1 000 nouveaux étudiants/an

Format et usage :

Il s'agit de déployer une plateforme Alumni en ligne en faisant appel à un fournisseur externe spécialisé (fournisseur de solution choisi : *Alumnforce*) puis alimentée/animée par une chargée des relations Alumni pour lequel un recrutement fructueux a été mené en octobre.

Budget

Le Budget ISITE-BFC dédié à l'Alumni est de 90 000 euros, incluant le recrutement d'un 1ETP pendant 1 an, ainsi que les frais d'achat, de déploiement et d'abonnement (1 an) de la plateforme en ligne.

3) Bilan de la Finale régionale du concours Ma thèse en 180 secondes - Edition 2020

L'édition 2020 de la Finale régionale du concours « Ma thèse en 180 secondes » s'est déroulée vendredi 13 mars 2020, dans le contexte particulier de l'épidémie de COVID-19. A cette date, les autorités préconisaient d'éviter les rassemblements mais n'avaient pas encore décidé du confinement de la population. Ainsi, cette édition 2020 a été modifiée de la façon suivante :

- Annulation de la session réservée aux lycéens l'après-midi
- Déroulement de la Finale à huis-clos

Pour ces deux temps de l'événement, 190 lycéens et 190 personnes « grand public » s'étaient inscrits et ont été prévenus la veille des modifications ci-dessus.

Aussi, seulement 9 finalistes sur les 10 sélectionnés ont participé à la Finale, l'une des candidates a préféré annuler car elle travaille au CHU de Dijon et n'a pas voulu prendre le risque de contaminer les autres candidats et l'équipe d'organisation étant elle-même potentiellement exposée au quotidien.

Enfin, le Prix du public habituellement décerné a été remplacé, faute de public, par un 2^{ème} Prix du jury.

Le 20 février, un jury avait sélectionné les 10 candidats finalistes :

Le jury a remis deux prix cette année.

Le 1^{er} Prix du Jury a été décerné à Jonas VANARDOIS. D'un montant de 500€, il était financé cette année par le Collège doctoral UBFC.

Le 2^{ème} Prix du Jury a été décerné à Charles LORENZO. D'un montant de 500€ également, il était financé par la CASDEN et la MGEN (qui financent habituellement le Prix du Public).

Les lauréats de ces deux prix participeront aux demi-finales nationales, organisées à Paris. En raison du contexte, ces demi-finales ne se tiendront pas du 2 au 4 avril comme prévu initialement. Elles seront reportées à une date ultérieure (information sous réserve des nouvelles attendues du comité d'organisation national).

4) Dispositif Itinéraire Chercheurs Entrepreneurs (I.C.E.) - Campagne 2020

En 2018, des discussions ont eu lieu avec la Région pour créer un nouveau dispositif de financement destiné à faire émerger des entrepreneurs et managers à haute connaissance scientifique. Ce dispositif correspond à la convergence des dispositifs des ex-régions Bourgogne (Jeunes Chercheurs Entrepreneurs - JCE) et Franche-Comté (Docteurs-Entrepreneurs - DE).

Ce parcours intégrant une double compétence recherche et entrepreneuriat/management est intitulé « Itinéraire Chercheurs Entrepreneurs » (I.C.E). La première campagne a eu lieu en 2019, pour des thèses débutant en 2019/2020.

Il vise à promouvoir l'émergence d'entreprises à forte valeur ajoutée sur le territoire régional et passe par l'identification et la professionnalisation de chercheurs ayant la volonté de s'inscrire dans ce type de projet.

Les objectifs sont les suivants :

- Financer un parcours intégrant une double formation recherche et entrepreneuriat/management
- Inciter des chercheurs à la valorisation de la recherche ou à la création d'entreprises en lien ou à l'issue de leurs travaux de recherche
- Identifier et développer les projets de recherche susceptibles de s'inscrire dans un parcours d'entrepreneuriat à haute valeur technologique

Le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté a défini une enveloppe de 1,3 million d'euro pour la campagne 2020, prenant en compte l'augmentation.

Les deux parcours seront ainsi financés :

- Un parcours thèse sur 36 mois : subvention plafonnée à 114 000 € comprenant la formation à l'entrepreneuriat
- Un parcours post-doctorat sur 12 mois : subvention plafonnée à 60 000 € comprenant la formation à l'entrepreneuriat

La formation à l'entrepreneuriat est spécifiquement mise en place et adaptée au parcours. Elle s'inspire des Masters MAE, du DU PEPITE et des formations dispensées par les IAE. Elle représente un volume horaire de 120h sur trois ans.

L'éligibilité des projets sera déterminée en fonction :

- Du potentiel de valorisation du sujet de thèse à conduire à terme à la création d'une entreprise
- De la qualité et de la motivation des candidats pour la valorisation ou la création d'entreprise
- De l'engagement des candidats à suivre une double formation
- Des avis consultatifs de la ComUE UBFC

La Mission doctorale UBFC sera le porteur administratif de ce dispositif.

Les doctorants recrutés dans le cadre de ce dispositif n'auront pas l'obligation de justifier de 30 heures de CSTI, contrairement aux autres doctorants financés par le Conseil régional à partir de 2020/2021.

5) Répartition des contrats doctoraux Etat année 2020/2021

Si les établissements membres (uB, UFC et UTBM) restent porteurs des contrats doctoraux Etat, il revient au Collège doctoral d'assurer leur répartition entre les six écoles doctorales UBFC et par site.

Le collège doctoral du 16 janvier 2020 a déterminé les critères suivants pour la répartition des contrats doctoraux 2020/2021 :

- Potentiel de direction de l'ED : nombre d'HDR
- Dynamisme de l'ED : soutenances de thèses et d'HDR
- Prise en compte de l'historique sur 3 ans
- Prise en compte de l'historique de l'effet d'arrondi
- Variation de +/- 1 pour une ED/établissement

6) Financements des doctorants de 1^{ère} année

Au 27 avril 2020, 1708 doctorants sont inscrits en doctorat à UBFC, dont 409 doctorants en 1^{ère} année pour l'année universitaire 2019/2020.

Le rapport présenté a pour objet de montrer les financements dont bénéficient ces nouveaux doctorants.

7) Dispenses de Masters accordées à des doctorants en 2019/2020

« Pour être inscrit en doctorat, le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation ou d'une expérience professionnelle établissant son aptitude à la recherche. Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, le chef d'établissement peut, par dérogation et sur proposition du Conseil de l'École Doctorale, inscrire en doctorat des personnes ayant effectué des études d'un niveau équivalent ou bénéficiant de la validation des acquis de l'expérience prévue à l'article L. 613-5 du code de l'éducation ».

En accord avec cet article de l'arrêté du 25 mai 2016 (modifié par l'arrêté du 1^{er} Juillet 2016) relatif à la formation doctorale et au diplôme de doctorat, les étudiants souhaitant s'inscrire en doctorat à UBFC et qui ne sont pas titulaires d'un Master (ou d'un Diplôme d'Études Approfondies) français ou délivré par une université signataire du processus de Bologne (Annexe 1) doivent suivre la procédure de demande de dispense de Master au moment de leur première inscription en doctorat.

La demande, soumise à la décision de la direction de l'école doctorale, est examinée en amont par le directeur de thèse pressenti et le directeur de l'unité de recherche.

En 2019/2020, à ce jour, 71 demandes de dispense de Master ont été accordées, avec la répartition suivante :

- 4 à l'école doctorale CP
- 11 à l'école doctorale DGEP
- 9 à l'école doctorale ES
- 6 à l'école doctorale LECLA
- 2 à l'école doctorale SEPT
- 39 à l'école doctorale SPIM

Pour information, 77 dispenses de Master avaient été accordées en 2018/2019.

8) Résultats des appels à projets Recherche Région 2020 et du règlement d'intervention I-SITE 2020

L'AAP Recherche région 2020 (Amorçage, Envergure, Contrats doctoraux), qui s'est déroulé du 3 octobre 2019 au 10 janvier 2020, a pour objet de « Concourir à la structuration de la recherche en lui permettant un meilleur positionnement en terme de visibilité internationale pour conforter son excellence ». Il offre notamment la possibilité aux enseignants-chercheurs du site BFC de déposer des demandes de contrats doctoraux qui peuvent être adossées ou non aux dispositifs d'aide aux projets « Amorçage » ou « Structurant d'envergure », mais aussi des demandes de « thèses sèches ».

Le Conseil régional, désireux de placer UBFC au cœur de ses dispositifs de Recherche, a souhaité que celle-ci soit l'établissement déposant et bénéficiaire des demandes de financement de thèses des porteurs des établissements membres d'UBFC (à l'exception de l'ENSAM dont l'école doctorale n'est pas rattachée à UBFC). En revanche, UBFC ne sera pas bénéficiaire des demandes de financement de contrats doctoraux déposées par des organismes ou instituts de recherche.

La mission doctorale avait ainsi déposé via la plateforme OLGA 86 demandes de financement de contrats doctoraux des porteurs issus des établissements membres d'UBFC avec accord du CA (12/12/2019) et du CAC d'UBFC (18/12/2020).

Par ailleurs, conformément au règlement d'intervention de l'AAP Projets structurants d'envergure 2020 du conseil régional, les pôles thématiques d'UBFC ont co-instruit entre décembre 2019 et janvier 2020 l'ensemble des dossiers ENVER déposés par les établissements, qu'ils soient ou non membres de la COMUE (établissements d'enseignement de BFC, Instituts ou organismes de recherche, CHRU de Besançon, CHU de Dijon, CGFL). Pour les demandes de contrats doctoraux environnées « ENVER », l'avis des pôles thématiques fut complémentaire à l'avis pédagogique des Ecoles doctorales et au classement des projets effectués par les établissements. A l'issue de la clôture de l'AAP, 51 projets ont été déposés sur la plateforme Olga puis répartis par pôle thématique.

Pour l'année 2019/2020, la région BFC a également souhaité renouveler son soutien aux PIA ISITE-BFC, EUR EIPHI et Labex LipSTIC au travers d'un règlement d'intervention I-SITE 2020 lancé à l'automne 2019 et clôturé le 4 février 2020 dont les fonds obtenus seront versés à UBFC. Il offre également la possibilité aux enseignants-chercheurs du site BFC de déposer des demandes de contrats doctoraux qui peuvent être adossées aux projets financés dans le cadre de ces programmes d'investissements d'avenir.

Ont ainsi été déposés via la plateforme OLGA :

- 2 projets intervenant dans le cadre de l'Axe 1 d'ISITE-BFC n'incluant pas de demande de contrats doctoraux (HoLoNET et MIAM ; C.A du 06/02/2020),
- 19 projets incluant 7 demandes de contrats doctoraux dans le cadre du PIA EUR EIPHI, et dont 6 projets font l'objet d'une demande de cofinancement FEDER pour des dépenses de personnel (7 thèses supplémentaires (hors financement région) et 9 contrats postdoctoraux ; C.A du 06/02/2020),
- 11 projets incluant 1 demande de contrat doctoral dans le cadre du LabEx LipSTIC, et dont 3 projets font l'objet d'une demande de cofinancement FEDER pour des dépenses de personnel (3 contrats d'ingénieur de recherche ; C.A du 12/12/2019).

Résultats de l'AAP Recherche Région 2020 :

1. Bilan des demandes de contrats doctoraux :

Le processus de sélection des thèses s'est déroulé en 3 étapes :

1. Avis des écoles doctorales (CAC du 18/12/2020 : annexes 1 et 2) ;
2. Classement (sans ex aequo ; CAC du 18/12/2020 : annexe 2) des thèses sèches par les pôles thématiques UBFC (DGEP, LLC, SCS, SFAT, SHS, SV2TEA) ;
3. Sélection finale par la Région basée sur les critères suivants :
 - Classement de chacune des écoles doctorales
 - Répartition géographique sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté
 - Répartition par thématique.

Les thèses environnées (AMOR et ENVER) ont été interclassées par les établissements sur avis des Ecoles doctorales.

À l'issue de ce processus de sélection, 24 projets de thèses sur les 86 demandes déposées par UBFC sont lauréats. Le taux de réussite global s'élève donc à 27,9 %.

2. Bilan des projets ENVERGURE Co-instruits par les pôles thématiques :

Sur les 51 projets déposés, 19 sont lauréats soit un taux de sélection de 37,2 % pour un montant total alloué d'environ 3,2 M€.

Résultats du règlement d'intervention Région I-SITE 2020 :

La totalité des projets déposés étant lauréats, 8 nouveaux contrats doctoraux seront financés par la région en 2020 (7 dans le cadre du PIA EUR EIPHI et 1 dans le cadre du LabEx LipSTIC).

La séance du CAC se termine à 11h30.

Luc JOHANN
Administrateur provisoire d'UBFC

